



N° 1036

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 4 avril 2023.

PROPOSITION DE LOI

*instituant une **journée nationale d'hommage aux soignants**
et aux **victimes du covid-19**,*

(Renvoyée à la commission des affaires sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Frédéric VALLETOUX, Félicie GÉRARD, Naïma MOUTCHOU, Marie-Agnès
POUSSIER-WINSBACK, Lise MAGNIER, Philippe PRADAL, François
GERNIGON, Thierry BENOIT, Béatrice BELLAMY, Xavier ALBERTINI, Paul
CHRISTOPHE, Yannick FAVENNEC-BÉCOT, Isabelle RAUCH, Luc
LAMIRAULT, Vincent THIÉBAUT,

députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis 2021, la Fédération hospitalière de France (FHF), que j'ai eu l'honneur de présider de 2011 à 2022, et l'Institut Covid-19 Ad Memoriam, fondé par Laëtitia Atlani-Duault, **appellent chaque 17 mars**, date d'anniversaire du premier confinement, à rendre hommage aux soignants et aux victimes de la crise sanitaire.

Ces trois ans d'une crise sanitaire exceptionnelle, éprouvante, usante, historique, une crise de tant de qualificatifs, auront eu le mérite de nous rassembler.

Il y a trois ans, jour pour jour, les chiffres de contamination nous alarmaient et notre pays débutait son premier confinement. Nous entrions alors tous, patients et proches, professionnels de santé et du médico-social, élus, industriels, étudiants, dans un moment où la sidération se mêlait à un combat acharné contre le virus.

Une date d'anniversaire, c'est un point d'appui dans les mémoires, l'occasion d'un bilan et d'une projection.

Il est nécessaire de faire à l'avenir, du 17 mars, une date qui marque un temps de recul, un temps de réflexion, un temps de célébration. Un moment pour prendre de la hauteur et penser l'après.

Trop souvent, l'omniprésence du covid et de ses conséquences dans les médias ressemble à s'y méprendre à une litanie ininterrompue de chiffres quotidiens, de mesures de restriction, puis de relâchement, d'organisations à faire, à défaire, de polémiques parfois navrantes, à une succession d'informations dans laquelle chacun de nous s'est perdu, souvent au prix d'un vertige devant l'ampleur et le caractère inédit et difficile du choc.

Or, derrière le flot de l'actualité, cette pandémie fut avant tout une histoire de femmes, une histoire d'hommes, une histoire de malades et de leurs proches, de personnes fragiles, inquiètes, de soignants en première ligne et de citoyens qui ont vu parfois leur vie basculer.

Même si nous n'en percevons pas encore nettement les contours, cette épreuve nous a tous changés collectivement et individuellement.

Cette journée nationale d'hommage aux soignants et aux victimes du covid-19 sera ainsi l'occasion d'honorer les soignants qui, jour et nuit, ont été le bouclier sanitaire des Français, parfois au péril de leur vie, et aussi les victimes de l'épidémie pour rendre ce respect, cette dignité, cette reconnaissance aux défunts et à leurs proches.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Une journée nationale d'hommage aux soignants et aux victimes du covid-19 est instituée en France.

Article 2

Cette journée est commémorée tous les 17 mars, date d'anniversaire du premier confinement en mars 2020.